



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 mai 2019 — N° 39

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la santé mentale.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner la résilience des joueurs de l'équipe de basketball des Panthères de l'école secondaire Mont-Bleu, champions provinciaux.

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Linda Forgues, primée au concours FrancoStar.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de hockey des Waswanipi Chiefs, gagnants du Fred Sasakamoose « Chief Thunderstick » National Hockey Championship.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 10^e Tour de la montagne Desjardins.

7 mai 2019

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation de citoyens de la MRC de La Matanie pour dénoncer le manque de places en garderie.

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Fondation Le Renfort grande ligne.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Table de concertation de Laval en condition féminine.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner la Semaine minière du Québec.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. David Ross pour son acte de bravoure.

À 13 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

7 mai 2019

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition. Cette demande porte sur les crues printanières exceptionnelles qui affectent le Québec depuis plusieurs jours.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

La demande dont la présidence est saisie porte bel et bien sur un sujet précis d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, les inondations printanières, qui perdurent depuis environ deux semaines, constituent une crise sérieuse.

Depuis le début de ces inondations, si une demande de débat d'urgence avait été formulée, il n'aurait pas été possible de le tenir en raison du fait que l'Assemblée était en semaine de travail en circonscription du 22 au 26 avril et que, la semaine dernière, il n'y avait pas d'affaires du jour puisque l'Assemblée en était à compléter l'étude des crédits. Toutefois, dans l'éventualité où l'Assemblée avait siégé et qu'elle n'avait pas été en période d'étude des crédits budgétaires, une telle demande de débat d'urgence aurait été recevable, compte tenu de l'importance de la question.

Il est vrai que l'Assemblée a pu brièvement aborder le sujet à quelques reprises la semaine dernière, dont lors de la présentation, le 30 avril 2019, d'une motion sans préavis. Cette motion visait notamment à ce que l'Assemblée exprime sa profonde solidarité et son soutien envers toutes les personnes affectées par les conséquences de la crue printanière, de même qu'à remercier tous ceux et celles qui sont venus en aide aux personnes sinistrées. Après de courtes interventions, cette motion a été adoptée à l'unanimité.

7 mai 2019

Cette motion démontre bien l'intérêt marqué des parlementaires pour cette question depuis le début des inondations. De plus, compte tenu que la population québécoise est en droit de s'attendre à une réaction des parlementaires, la présidence considère qu'ils doivent pouvoir s'exprimer sur ce sujet afin notamment de s'adresser à leurs citoyens éprouvés.

Considérant qu'il s'agit de la première occasion où un débat d'urgence sur ce sujet peut être tenu, considérant que la crue historique de 2019 constitue bel et bien une crise importante justifiant que les travaux législatifs soient interrompus et considérant que les effets de cette catastrophe naturelle qui touche encore des milliers de citoyens ne sont pas résorbés à l'heure actuelle, la présidence déclare la demande de débat d'urgence recevable. Le débat restreint sur le débat d'urgence pourra donc se tenir après que l'Assemblée ait procédé à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale qui a un statut prioritaire.

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 564-20190507)

Mme Blais (Abitibi-Ouest) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

7 mai 2019

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 8 mai 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 565-20190507)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2019-2020 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 566-20190507)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 567-20190507)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 568-20190507)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 569-20190507)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 570-20190507)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 571-20190507)

7 mai 2019

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;
(Dépôt n° 572-20190507)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;
(Dépôt n° 573-20190507)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 574-20190507)

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 7 mai 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.
(Dépôt n° 575-20190507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 68^e édition de la Semaine de la santé mentale organisée par l'Association canadienne pour la santé mentale, qui se déroule du 6 au 12 mai 2019 sous le thème *#ParlerHautEtFort pour démystifier la santé mentale*;

7 mai 2019

QU'elle rappelle que nous devons collectivement être mieux sensibilisés afin de briser les tabous qui entourent les enjeux de santé mentale;

QU'elle soutienne que la prévention, la détection et les soins en santé mentale doivent être plus accessibles;

QU'enfin, elle souligne le travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des organismes qui soutiennent les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leur entourage.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que Questerre Energy tente de faire invalider les règlements d'application de la Loi sur les hydrocarbures du Québec par le biais des tribunaux. Le 18 mars 2019, les procureurs de Questerre Energy ont notifié à la procureure générale du Québec une demande de suspension des procédures, laquelle a été accordée jusqu'au 29 août 2019;

QU'elle reconnaisse que des mandats de lobbying de l'APGQ (échu depuis le 31 décembre 2018) et d'Utica (en vigueur depuis le 22 mars 2019) indiquent que des acteurs de l'industrie des hydrocarbures font des représentations pour modifier ces règlements;

QU'elle prenne acte des propos récents du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui a affirmé sans détour qu'il n'y aurait aucun assouplissement des règlements ou de la Loi sur les hydrocarbures;

7 mai 2019

QUE l'Assemblée nationale réitère que l'interdiction de la fracturation hydraulique dans la vallée du Saint-Laurent est non négociable et qu'aucun projet pilote ne sera exempté de cette interdiction.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 91 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les entreprises à charte fédérale et la Charte de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeys), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le 1^{er} mardi de mai comme la Journée nationale de l'audition soulignée cette année sous le thème *Les oreilles, au cœur de ma santé. Et si c'était vrai*;

QU'elle réitère son appui pour encourager la bonne santé auditive plus tôt que tard puisque le tiers des jeunes Québécois de 18 à 24 ans écoutent systématiquement la musique à un volume trop élevé;

7 mai 2019

QU'elle rappelle l'importance de sensibiliser la population que l'audition est une base de notre système de communication.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Roy (Bonaventure) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'attachement des Québécois envers leurs communautés locales, ainsi que la fierté qu'ils éprouvent à l'égard de leur territoire;

QU'elle reconnaisse que l'expression de cet attachement et de cette fierté se reflète notamment par des régions fortes, une démocratie locale active et des attentes de plus en plus élevées des citoyens envers leurs élus locaux et municipaux;

QU'elle prenne acte qu'à la suite de la reconnaissance officielle de cette réalité, les municipalités du Québec sont dorénavant considérées comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, des moyens concrets doivent leur être octroyés pour assumer leurs nouvelles compétences et responsabilités;

QUE l'Assemblée nationale constate qu'il existe d'autres modes de financement des municipalités que celui de la taxation foncière;

7 mai 2019

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de conclure un nouvel accord de partenariat avec les municipalités du Québec comprenant le transfert de l'équivalent d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ), et ce, en conformité avec les engagements de l'ensemble des formations politiques représentées en Chambre.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 92 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Picard, premier vice-président, conjointement avec Mme Ménard, whip en chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal (Mercier), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec;

QUE ce 25^e anniversaire soit l'occasion de reconnaître la contribution de tous les anciens parlementaires, députés et conseillers législatifs, au système démocratique québécois;

QU'elle remercie les anciens parlementaires de l'Amicale de continuer à mettre leur expérience et leurs connaissances au service de la démocratie parlementaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 mai 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 14 mai 2019 de 10 heures à 11 h 45, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures ainsi que le 15 mai 2019 de 15 heures à 16 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association québécoise des technologies
Commission d'accès à l'information du Québec
Syndicat des professionnels et des professionnelles du gouvernement du Québec
Observatoire de gouvernance des technologies de l'information
Barreau du Québec
Centre de recherche sur la gouvernance
ISACA-Québec
Union des consommateurs
Syndicat de la fonction publique du Québec

Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

7 mai 2019

QUE le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 8 mai 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin).

7 mai 2019

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques pour étudier le rapport « Évolution du modèle d'affaires de la SAQ » de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) déposé au gouvernement le 12 septembre 2018 et faire, le cas échéant, des recommandations appropriées afin de moderniser le modèle d'affaires de la SAQ et favoriser la vente des produits québécois;

QUE, dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et qu'à cette fin, elle puisse entendre les auteurs dudit rapport, la Société des alcools du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, M. Frédéric Laurin, professeur au département de finance et économique de l'UQTR ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

7 mai 2019

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2019-2020.

Commission plénière

M. Picard, président de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à 2 heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 20 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 8 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 5 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 3 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 1 minute 30 secondes chacun. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué entre les groupes parlementaires d'opposition selon les proportions établies ci-dessus.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Tremblay (Dubuc) fait rapport à l'Assemblée.

7 mai 2019

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur les crues printanières exceptionnelles qui affectent le Québec depuis plusieurs jours ne s'engage, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 35 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « La nécessité pour le président du Conseil du trésor d'être aussi transparent que le sous-ministre adjoint à la Santé et aux Services sociaux et de fournir les coûts de systèmes détaillés de chaque ministère »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « La nécessité pour le gouvernement de conclure une entente avec la Croix-Rouge pour mieux soutenir les municipalités dans le cadre des inondations ». Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, remplace la ministre pour ce débat.

7 mai 2019

À 18 h 28, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Débats d'urgence

L'Assemblée poursuit le débat d'urgence sur les crues printanières exceptionnelles qui affectent le Québec depuis plusieurs jours.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

Un document de l'aile parlementaire de Québec solidaire intitulé *Le Pacte Rivières*.

(Dépôt n° 576-20190507)

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 21 h 29, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 mai 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 mai 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 91)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(ChAMPLAIN)	(Jean-Talon)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

7 mai 2019

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Roy (Bonaventure) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 92)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	Zanetti (QS)
Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Fontecilla (QS)	(Rimouski)	(Berthier)	
Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)	
	(Champlain)	(Jean-Talon)	